

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES**

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 SEPTEMBRE 2026

**DELIBERATION N°13 : Conventionnement et tarification de la mission enquête administrative
auprès des collectivités relevant des autres CDG néo-aquitains**

L'an deux mil vingt-six, le sept du mois de septembre, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Roland MORICEAU, Président.

Date de convocation : 25 août 2026

Etaient présents : 19 membres titulaires et suppléants avec voix délibérative

M. Roland MORICEAU, Maire de Sainte-Gemme - M. Patrice BAUDRY, Adjoint au Maire de Melle - M. Jean-Marc BERNARD, Maire de Geay - M. Michel CHANTREAU, Conseiller municipal de St-Martin-de-St-Maixent - Mme Sylvie COUSIN, Maire de Celles-sur-Belle - Mme Sylvie DUQUESNOY, Adjointe au Maire de Parthenay - M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault - M. Damien GUIGUET, Adjoint au Maire de Saint-Symphorien - M. Alain HIBON, Maire de François - Mme Christelle MAGNANT, Maire de Luzay - Mme Elisabeth MAILLARD, Maire de Saint-Rémy - M. Gaël MARZIN, Conseiller municipal de Thouars - Mme Marie-Laure BOISSEL, Adjointe au Maire d'Augé - M. Jean-Michel RENAULT, Maire d'Azay-sur-Thouet - M. Marc RICHEL, Maire de Coulonges-sur-l'Autize - Mme Nathalie SOUBRE, Conseillère municipale de Bressuire - Mme Chantal BRILLAUD, Vice-Présidente de la CDC Mellois en Poitou - M. Johnny BROUSSEAU, Vice-Président de la CA du Bocage Bressuirais - Mme Aurélie THEBAULT, Vice-Présidente de la CDC de Parthenay-Gâtine

Était présent : 1 membre suppléant sans voix délibérative

- Mme Béatrice CRETEN, Adjointe au Maire de Pamproux

Etaient excusés : 22 membres

Membres titulaires : Mme Marie-Pierre MISSIOUX, Maire de Cherveux – M. Denis PRISSET, Maire de Mauléon - M. Olivier POIRAUD, Maire de Frontenay-Rohan-Rohan -
Membres suppléants : Mme Edwige ARDRIT, Maire de Tourtenay - M. Patrick CHARPENTIER, Maire de Sepvret – Mme BAZANTAY, Maire de St Amand-sur-Sèvre - M. Cyril BALLAND, Maire de Loubigné - Mme Pascale ROBIN, Adjointe au Maire de Parthenay - Mme Hélène MARSAULT, Maire d'Irais - M. Claude BOISSON, Maire de Chauray - M. André NAVARI, Conseiller municipal de Saint-Maixent-l'Ecole - Mme Nadine KIMBOROWICZ, Conseillère municipale de Plaine-et-Vallées - Mme Lucy MOREAU, Maire de Villiers-en-Plaine - Mme Valérie BAUDOUIN, Adjointe au Maire de Thouars - Mme Sonia LUSSIEZ, Maire de Prahecq - M. Jérôme BARON, Adjoint au Maire de Nueil-

les-Aubiers - M. Thierry PASQUIER, Conseiller municipal de Thénézay - Mme Corine MICOU, Maire de Faye-sur-Ardin - Mme Sophie BESNARD, Maire de Voulmentin - Mme Nicole NEE, Conseillère communautaire de la CDC Mellois en Poitou - M. François MARY, Président du CCAS-EHPAD de Chiché, Vice-Président de la CA du Bocage Bressuirais- M. Guillaume CLEMENT, Président du Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine.

Le Président indique au Conseil d'Administration que le CDG79 réalise la mission d'enquête administrative pour les collectivités et établissements du département des Deux-Sèvres. Par le passé, le Conseil d'administration a délibéré pour autoriser le Président à conventionner avec le CDG23 pour la réalisation d'une enquête administrative auprès de l'une des collectivités en Creuse, le CDG23 ne proposant pas cette prestation. Le CDG79 est aujourd'hui sollicité par le CDG87 pour assurer une enquête administrative au sein d'une commune du département de la Haute-Vienne.

Aussi, il est proposé au Conseil d'administration d'adopter une délibération de principe autorisant le Président à signer des conventions tripartites pour la réalisation de prestations d'enquête administrative pour le compte de collectivités ou établissements publics locaux relevant de centres de gestion néo-aquitains et de fixer la tarification correspondante.

La prestation sera directement facturée à la collectivité, ou au CDG demandeur, selon les modalités fixées dans la convention.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- AUTORISE le Président à signer les conventions tripartites et tout avenant aux conventions pour la réalisation de prestations d'enquête administrative pour le compte de collectivités ou établissements publics locaux relevant de centres de gestion néo-aquitains.

- FIXE la tarification comme suit :

- Par jour /par intervenant : 750 euros
- Soit par demi-journée /par intervenant : 375 euros
- Les frais de déplacements des intervenants seront également facturés.



est délibéré et signé après lecture,

Le Président,

Roland MORICEAU

Délibération télétransmise en Préfecture le :

15 SEP. 2026

Accusé réception le :

15 SEP. 2026

EXÉCUTOIRE

Publiée le : 15 SEP. 2026

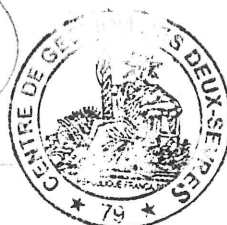
Certifiée conforme à l'original

Saint-Maixent-l'École, le :

15 SEP. 2026

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Cyrille DEVENDEVILLE



Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, pour excès de pouvoir, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication